

Précisions concernant l'origine de François LE VASSOR

Hugues de Maismont – avril 2020

L'origine parisienne de François Le Vassor, conseiller au conseil supérieur de la Martinique, est parfaitement établie, notamment d'après les 2 actes suivants :

1°) un acte du 22 septembre 1635 passé devant M^{es} Bauldry et de Monhenault, notaires au Châtelet de Paris (AN, MC/ET/XXVI/60, 22 septembre 1635) par lequel Leonard d'Annemont - il signe « d'ennemont » -, prêtre habitué en l'église paroissiale de Saint Gervais à Paris, fait une donation à « francois le Vassor son cousin fils aîné de Sebastien le Vassor bourgeois de Paris et de Marie Chardon sa femme » d'une rente de 300 livres sur la Ville de Paris. Le donataire est alors mineur et la donation est acceptée pour son compte par sa mère. Il est prévu que François Le Vassor ne pourra disposer de la rente qu'à compter de ses 21 ans et que d'ici là ses parents pourront en percevoir les revenus.

2°) le contrat de mariage de François Le Vassor et de Jeanne Lequoy, que j'ai découvert il y a fort longtemps, et qui fut passé le 23 août 1682 devant M^e Philippe Gallois et son confrère, notaires au Châtelet de Paris (AN, MC/ET/LXXV/213, 23 août 1682). Dans ce contrat, François le Vassor y est désigné comme « Monsieur M^e François Le Vassor Conseiller du Roi au conseil souverain de la Martinique, y demeurant, étant de présent en cette ville de Paris logé rue du Chaulme paroisse S^t Jean en Grève, fils de défunts Mr Sebastien Le Vassor bourgeois de Paris et damoiselle Marie Chardon sa femme ». Les témoins du côté de l'époux sont :

1°) messire Leonard Dannemont – il signe : « d'Ennemont » - prieur du prieuré de S^t Jean de Liesse, cousin

2°) Edme Guerou écuyer sieur de Larbue, gendarme de la garde ordinaire du Roi, aussi cousin

3°) messire Charles d'Angennes chevalier marquis de Maintenon, ami.

Le notaire a en outre commis une erreur, indiquant parmi les parents de l'épouse « damoiselle Marie Magdelaine de la touche, fille, cousine maternelle ». Or, celle-ci, qui signe : « M Levassor delatouche » est de toute évidence parente de l'époux.

Par ailleurs, l'avis des parents des enfants mineurs de défunt Sébastien Le Vassor, bourgeois de Paris et de Marie Chardon sa veuve (AN, Y 3945 A, 20 mars 1660, avis Le Vassor), que j'avais déjà consulté, ne mentionne à ma connaissance que 5 enfants mineurs : Elisabeth (alors âgée de 24 ans ou environ), Auger (âgé de 21 ans, « de présent en l'île de la Martinique depuis environ huit années »), Nicolas (âgé de 20 ans), Samuel (âgé de 18 ans) et Jean (âgé de 14 ans). Quant à François Le Vassor, il n'y est logiquement pas mentionné puisqu'il était alors majeur et se trouvait très probablement aux Iles à cette époque.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)